

*Date de dépôt : 2 octobre 2013*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Pierre Weiss : Pourquoi le Conseil d'Etat a-t-il favorisé Carouge au détriment de Lancy, Onex et Bernex (et les communes de la Champagne) en prolongeant le tram 18 et en n'augmentant pas la fréquence du tram 14, comme promis lors de son inauguration ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 20 septembre 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*En satisfaisant les 20'000 Carougeois par le prolongement annoncé (à la veille du Jeûne genevois !) de la ligne 18, les TPG et leur autorité de tutelle, le DIME, privilégient ceux qui ont fait le plus de bruit pour la suppression d'un réel avantage - une desserte directe de Cornavin.*

*Mais du même coup ils privent d'une (simple) amélioration promise de fréquence ceux qui s'entassent dans la ligne 14 qui part de Bernex (10'000 habitants, sans compter ceux de la Champagne, dont Bernex est devenu le point de transbordement) et traverse Onex (20'000 habitants) et le Petit-Lancy (30 000 habitants dont au moins 10'000 sont potentiellement concernés, car n'habitent pas au Grand-Lancy).*

*Bref, les victimes sont au moins deux fois et demie plus nombreuses que les bénéficiaires. Et les promesses d'amélioration de fréquence (au moins aux heures de pointe, comme m'a indiqué le souhaiter l'exécutif de Soral, lors d'une réunion formelle tenue ce 19 septembre 2013) remises à la semaine des 4 jeudis (du Jeûne).*

*Peut-être faudra-t-il attendre que le CEVA entre en fonction pour que les véhicules de la ligne 18 qui, venant du CERN, rebroussaient chemin au Quai de la Poste, soient enfin redirigés sur Bernex, Carouge ayant alors ses trains.*

*Le Conseil d'Etat peut-il expliciter ses intentions à cet égard ?*

*Ou bien la décision concernant Carouge signifie-t-elle que l'amélioration prévue est remise sine die ?*

*Une réponse de votre conseil sera hautement appréciée par ceux qui se sont tus. Et certainement aussi par les Trois-Chênes.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le 4 septembre 2013, le Conseil d'Etat a validé les changements devant intervenir sur le réseau urbain genevois pour l'horaire 2014. La principale mesure consiste à prolonger la ligne 18 de Bel-Air jusqu'à Carouge via la place de Neuve.

Ce prolongement est une mesure d'amélioration du réseau tramway suite au changement intervenu en décembre 2011.

Le Plan directeur des transports collectifs 2011-2014 ne prévoit pas le prolongement de la ligne du CERN jusqu'à Bernex. En effet, l'offre actuelle de la ligne de tramway 14 et des lignes régionales K et L suffit à répondre à la demande en déplacement sur cet axe.

A moyen terme et en attendant le développement des quartiers de Bernex-Est et de Bernex-Nord, une simple augmentation de la cadence de la ligne 14, de 5 minutes à 3 minutes (soit 8 convois supplémentaires par heure correspondant à quasiment 2 000 places disponibles par heure) permettra d'absorber la demande supplémentaire.

Depuis la mise en service du réseau simplifié en décembre 2011, le terminus de la ligne du CERN n'a jamais apporté satisfaction en terme de lisibilité pour la clientèle.

Une étude d'opportunité et de faisabilité a été menée par un groupe de travail constitué de la Direction générale de la mobilité (DGM) et des Transports publics genevois (TPG).

Cette étude a conclu que le prolongement de la ligne 18 était compatible avec le réseau simplifié, que la ligne 12 ne serait pas impactée et qu'hormis le réaménagement du terminus du rondou de Carouge, ce prolongement ne nécessitait pas la réalisation d'infrastructures supplémentaires.

Le prolongement de la ligne 18 vers Carouge ne prétérite donc en rien la desserte de l'axe Onex-Bernex, tant aujourd'hui qu'à l'avenir.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Charles BEER